

V°
Les Jésuites
 (1760-1800)

lui promet ; mais le gouvernement les convoitait simultanément ; l'enseignement dure jusqu'en 1776.

20 Suppression de l'Ordre : — le 21 juillet 1773, le pape Clément XIV signe le *bref* de suppression dans le monde entier de la Compagnie de Jésus ; — la *bulle* du 9 août 1814 du pape Pie VII devait la rétablir. — Aussitôt la Cour de Londres porte un décret de confiscation des biens des Jésuites au Canada. — Mgr Briand obtient du pape (1774) la confirmation des indulgences et privilèges accordés à leur église de Québec. — Ainsi le peuple ne s'aperçut point du changement et continua de les appeler Jésuites.

30 Jésuites missionnaires : — il en reste encore 8, après la Cession : le P. Girault, à la Jeune-Lorette, le P. Potier au Détroit, le P. Gordon à St-Régis, le P. Germain à St-François du-Lac, le P. Hugnet au Saint-Saint-Louis, le P. de La Brosse à Tadoussac ; — deux à Montréal, le P. Floquet et le P. Well. — Tous meurent à leur poste avant 1784.

40 Compétitions relatives à leurs biens : — en janvier 1788, une commission de neuf membres, présidée par le juge William Smith, exige l'inventaire et les titres des propriétés des Jésuites. — Le P. de Glapion se soumet, déclarant que ces biens viennent des bienfaiteurs des missionnaires, pour leur entretien et l'instruction gratuite des sauvages ; — le 31 déc. 1789, " il en eède la possession aux citoyens canadiens " ; sous la direction et de l'approbation de Mgr Hubert. — On sait qu'un Comité de l'Université mixte tenta aussi de s'en emparer. — Le P. Casot meurt le 18 mars 1800. — Les Jésuites reviendront en 1841.

VI°
Les Récollets
 (1760-1813)

10 Ministère : — il se confine aux villes et aux paroisses de campagne, sans s'étendre à l'apostolat chez les Indiens. — Ils ont des résidences à Louisbourg jusqu'à la capitulation, à Québec, à Montréal, à Détroit jusqu'en 1782 ; et dans un certain nombre de paroisses : l'évêque de Québec manquait de pasteurs. — Leur recrutement, qui se fit d'abord assez intense, fut arrêté après la Cession.

20 Confiscation de leurs biens : — ils ne possédaient guère que leurs couvents et leurs églises. — Le gouvernement s'en empara, ne leur laissant que leur mobilier, ou bien servant aux derniers survivants une pension qu'il leur disputa souvent. — Leurs églises de Québec et de Montréal sont converties en temples anglicans ; les couvents, en prisons d'État ; — celle de Québec est détruite (6 sept. 1796) par un violent incendie, qui consume les ossements des gouverneurs.

30 Derniers survivants : — le P. Claude-Charles-Félix de Bérey, qui était Canadien montréalais, est le dernier commissaire provincial de l'Ordre, résidant à Québec : il meurt le 18 mai 1800. — Le P. Jean-Louis Demers, né à Saint-Nicolas de Lévis, curé à Bellechasse, etc., meurt à la résidence de Montréal en 1813. — Six autres Pères Récollets avaient disparu entre 1799 et 1805 ; seuls quelques Frères lais vivent jusque vers 1848.